

Forêt domaniale de Versailles

27 janvier 2020

Coupe 2020

LA FORÊT DOMANIALE DE VERSAILLES



Grande de 1037 hectares,

la forêt de Versailles est composée d'un ensemble de petits massifs. Elle surplombe l'agglomération de Versailles et son château à la renommée internationale.

Peuplée principalement de chênes et de châtaigniers, elle est traversée par la Bièvre, un affluent de la Seine.

Elle est riche en mares et milieux humides, abritant une grande diversité biologique.

Elle est gérée par l'Office national des forêts avec comme principaux objectifs de conserver l'identité des paysages et d'accueillir le public grâce à un réseau d'allées, en bordure des plans d'eau et des mares.

Le rajeunissement des arbres est également un enjeu pris en compte dans la gestion de cette forêt. Des exploitations sont programmées chaque année afin de rajeunir, renouveler et éclaircir les peuplements.

L'ONF sécurise, améliore et renouvelle la forêt de Versailles

La forêt domaniale de Versailles est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2009-2028. Celui-ci prévoit des coupes sur les parcelles 105b et 106b situées sur le territoire de Jouy-en-Josas.

Ces coupes de plusieurs natures vont permettre de sécuriser, améliorer et régénérer les peuplements.



La coupe sanitaire (en orange) sur la parcelle 106b va sécuriser l'espace forestier

Cette intervention consiste à **enlever tous les arbres dépérissants et dangereux** afin de sécuriser l'espace forestier.

Cette coupe est programmée sur une surface de **2 hectares sur la** parcelle **106b**.

Illustration d'une coupe sanitaire











UNE FORÊT PLUS FORTE ET EN BONNE SANTÉ



Forêt domaniale de Versailles

27 janvier 2020

Coupe 2020

*L'aménagement forestier

Il constitue la feuille de route pour le gestionnaire, sur une période généralement de 20 ans.
Après avoir fait l'état des lieux, il fixe les objectifs à court et à long terme et prescrit les actions à réaliser.
Il permet de programmer les coupes et les travaux nécessaires pour :

- éclaircir et renouveler la forêt
- favoriser la biodiversité
- entretenir et améliorer les équipements d'accueil.

Il est approuvé par arrêté ministériel.

Utilisation du bois

Les bois font l'objet d'un tri par l'ONF. Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'œuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes...



Le bois est entreposé en bordure de chemin avant d'être évacu

Les arbres de la parcelle 105b (en rose) vont être **renouvelés**



Sur ces parcelles composées principalement de chênes et de châtaigniers, une coupe de **régénération** est programmée.

Cette opération sylvicole consiste à couper tous les derniers arbres arrivés à maturité afin de permettre à une nouvelle génération d'arbres de se développer par l'apport de lumière.

Les exploitations vont démarrer très prochainement



Elle sera **réalisée par un exploitant externe à l'ONF.**

Plusieurs mois seront nécessaires pour les différentes étapes de l'exploitation :

bûcheronnage, débardage (évacuation des bois), stockage et transport des bois.

Les bois seront stockés en bordure de parcelles et des chemins forestiers.

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.

Durant l'exploitation, pour des raisons de sécurité, il est interdit de pénétrer dans les parcelles concernées.

La récolte des bois fait partie de la vie d'une forêt

Contact ONF agence Ysatys Nadji ysatys.nadji@onf.fr Contact ONF UT de Versailles MF de Bois Robert Rue Francisco Ferrer 78210 St Cyr l'Ecole



Forêt domaniale de Versailles

27 janvier 2020

Coupe 2020

Plan des coupes parcelles 105b et 106b Forêt domaniale de Versailles

